



BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LE SEJOUR PROPOSE PAR SCMS RANDONNEE MONTAGNE

Assurance R.C.P. GROUPAMA Caisse régionale d'assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire 161 Avenue Paul Vaillant Couturier 94258 Gentilly Cedex Cte n° 41789295M Garantie Financière : GROUPAMA Assurance-credit & Caution 132 rue des Trois Fontanot 92000 NANTERRE tel 33 (0) 149313131 Cte n°4000716162/0		IMPORTANT : Si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques du séjour ne sont pas remplies, les parties entendent se référer à l'offre préalable du voyage émanant de l'organisateur mentionné ci-dessous, conformément aux conditions générales de vente ci-annexées. VOYAGE OU SEJOUR N° FR 008865.	
ADHERENT : Nom Prénom : _____ Adresse : _____ Tel : _____ Email : _____ N° Licence FFR _____			
Personne à prévenir en cas de problème : Nom, Prénom _____ Tel _____ email : _____			
SEJOUR : HAUTE LOIRE Date : du 15 Juin 2020 au 21 Juin 2020 Description : Randonnées pédestres et/ ou visites sites		Lieux : SAINT PRIVAT D'ALLIER – HAUTE LOIRE	
ORGANISATEUR: SCMS RANDONNE MONTAGNE Mouans Sartoux RESPONSABLE SEJOUR : M. Albert FORNES Le séjour peut être annulé si un nombre minimum de 18 participants n'est pas inscrit		HEBERGEMENT Gîte LA CABOURNE Le Bourg 43580 SAINT PRIVAT D'ALLIER Mode : demi-pension Prestations : voir notice d'information préalable	
FORMALITES Licence FFRandonnée en cours de validité CNI en cours de validité		TRANSPORT : VOITURES covoiturage cocher au choix : j'accepte sans réserve le covoiturage qui sera arrêté par l'organisateur ..je refuse et fait mon affaire de mon déplacement et mon hébergement jusqu'à rejoindre le groupe aux lieux, dates et heures arrêtés par l'organisateur	
REVISION DE PRIX : voir notice d'information préalable CONDITIONS D'ANNULATION : voir notice d'information préalable		ASSURANCES: (barrer la mention inutile) Annulation/interruption séjour OUI / NON Bagages : OUI /NON Assistance : OUI/NON Joindre obligatoirement à cette inscription le bulletin de d'inscription pour les assurances (Annexe11) renseigné même si aucune assurance n'a été souscrite	
DECOMPTE Prix du séjour : 296 €	PRIX UNITAIRE : Chèque de 96 € ou 109 € si option « assurances » 2eme Chèque de 200 €	Nombre _____ MONTANT _____	Je soussigné certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées ci-dessus et avoir reçu préalablement les informations en nota ci-dessous

Pour l'organisateur :
Le Rouret le 11 Décembre 2019

Pour l'adhérent
Le _____ à _____
(apposer ci -dessous Lu et Approuvé) Signature

SCMS Randonnée
Mairie de Mouans-Sartoux
06370 MOUANS-SARTOUX

Nota Les Conditions Générales de vente et la notice d'information vous sont adressées par ailleurs; le bulletin de souscription à l'assurance et la notice des assurances sont annexés à la présente.

Association bénéficiaire de l'immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris Numéro d'immatriculation:IM075100382 Tel 01 44 89 93 90 Centre d'Information tel01 44 89 93 93
La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une Association reconnue d'utilité publique, agréée et déléguée du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre. Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LE SEJOUR PROPOSE PAR SCME RANDONNEE MONTAGNE

Informations destinées aux voyageurs

Annexe 13

Coordonnées de l'organisateur du séjour :

SCMS Randonnée Montagne représentée par son président Monsieur Alain FAUVET tel 06 07 89 90 33

adresse : Hotel de Ville – Maison des Associations 06370 MOUANS SARTOUX

Responsable du séjour : Monsieur Albert FORNES TEL 06 12 18 20 14

- L'organisateur est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage conformément à l'article L211-16 du code du tourisme et, il est tenu d'apporter une aide au voyageur qui est en difficulté conformément à l'article L211-17-1., du code du tourisme.
- Cession du contrat : Le voyageur peut céder son contrat à une autre personne moyennant des frais réels et raisonnables justifiables par l'organisateur, dernier délai : 7 jours avant le départ du séjour.
- Augmentation du prix du voyage : Le prix du voyage ne peut être augmenté que si les coûts spécifiques augmentent (prix des carburants, taxes aéroportuaires, portuaires, touristiques, taux de changes, etc...) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du séjour. Si la majoration de prix dépasse 8% du prix du voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.
- Modification du contenu du séjour : Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés si l'un des éléments essentiels du séjour, autre que le prix, subit une modification importante.
- Annulation du séjour par l'organisateur : Si avant le début du séjour, l'organisateur annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement s'il y a lieu.
- Annulation du séjour par le voyageur en cas de circonstances exceptionnelles (ex.: problèmes de sécurité): Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du séjour en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate.
- Elément important ne pouvant être fourni au cours du séjour par l'organisateur : Si, après le début du séjour, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du séjour et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi le droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyages.
- Le voyageur est tenu de communiquer toute non conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage conformément au II de l'article L211-16 du code du tourisme
- Réclamations des voyageurs : Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.
- Protection contre l'insolvabilité de l'organisateur : La FFRandonnée a souscrit pour le compte de l'association organisatrice une garantie Financière auprès de GROUPAMA assurance –crédit & caution :132 rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre Tel 33(0)149313131. N° de contrat 4000716162/0. Si l'organisateur devient insolvable avant le départ du séjour, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur devient insolvable après le début du séjour et si le transport est compris dans le prix du séjour, le rapatriement sera pris en charge par GROUPAMA.
- Exigences particulières du voyageur acceptées par l'organisateur :

<p><u>Pour l'organisateur :</u></p> <p>Le Rouret, le 11/12/19</p> <p>Signature</p> <p>SCMS Randonnée Mairie de Mouans-Sartoux 06370 MOUANS-SARTOUX</p>	<p><u>Pour l'adhérent :</u> Je soussigné (nom, prénom)</p> <p>certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées ci-dessus, et avoir reçu préalablement les informations en nota ci-dessous que je déclare accepter sans réserve</p> <p>Fait le : _____ à _____</p> <p>apposer ici "Lu et approuvé"</p> <p>Signature</p>
---	--

Nota Les Conditions Générales de vente et la notice d'information vous sont adressées par ailleurs; le bulletin de souscription à l'assurance et la notice des assurances sont annexés à la présente.

Association bénéficiaire de l'immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris Numéro d'immatriculation:IM075100382 Tel 01 44 89 93 90 Centre d'Information tel01 44 89 93 93 ;

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une Association reconnue d'utilité publique, agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre. Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051



Annexe 11
ASSURANCES OPTIONNELLES (Groupama n°41789295M – Mutuaide n° 5369)
ANNULATION / INTERRUPTION VOYAGE – BAGAGES – ASSISTANCE RAPATRIEMENT
BULLETIN DE SOUSCRIPTION 2019/2020

TOUTES LES ASSURANCES DOIVENT ETRE SOUSCRITES ET REGLEES AU MEME MOMENT QUE LE SEJOUR.
AUCUNE DEMANDE DE SOUSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE APRES INSCRIPTION ET REGLEMENT DU SEJOUR.
FORMULAIRE A REMETTRE A VOTRE ASSOCIATION ORGANISATRICE

ADHERENT :

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : ____ Ville :
E-mail : @ Téléphones ____ / ____ / ____ / ____ ou ____ / ____ / ____ / ____
Numéro de licence FFRP :
Inscription au voyage n° : (N° de voyage FFRP) Destination :
Date d'inscription au séjour : ____ / ____ / ____ Date de début du séjour : ____ / ____ / ____ Date de fin du séjour : ____ / ____ / ____

OPTION 1	De 251€ à 400.99€	O 13€	De 1 201€ à 1 600.99€	O 34€	De 2 401€ à 2 800.99€	O 60€	De 3 601€ à 4 600.99€	O 87€	
<input type="radio"/> Je souscris l'assurance annulation/interruption de séjour.	De 401€ à 800.99€	O 21€	De 1 601€ à 2 000.99€	O 42€	De 2 801€ à 3 200.99€	O 69€	De 4 601€ à 5 600.99€	O 96€	
Jusqu'à 250.99€	O 8€	De 801€ à 1 200.99€	O 27€	De 2 001€ à 2 400.99€	O 51€	De 3 201€ à 3 600.99€	O 78€	De 5 601€ à 6 500€	O 105€

OPTION 2

Je souscris l'assurance bagage

Montant de la garantie	1 200€
Cotisation	12.56€

OPTION 3

Je souscris l'assurance « Assistance Rapatriement – Voyage touristique »

- a) Tous les licenciés IRA, IMPN, FRA, FMPN bénéficient déjà de cette garantie dans le monde entier.
b) Si l'assurance « annulation » a été souscrite, cette garantie est acquise pour la France métropolitaine.
-) **Autre cas : 5.87€**

COTISATION :

Cotisation option 1 : € Cotisation option 2 : € Cotisation option 3 : €

Cotisation TOTALE TTC

€

Fait à, le, ____ / ____ / ____

Signature :

Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information concernant les assurances individuelles facultatives proposées par Gras Savoye (annulation – interruption de séjour / bagages / assistance rapatriement). **cocher cette case même si aucune assurance n'est souscrite.**

« Nous vous informons que les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires pour la prise en compte de votre adhésion et la gestion de votre contrat d'assurance. Dans ce cadre, ces données peuvent être transmises à l'Assureur et peuvent également être communiquées à des experts, à nos conseils, à nos prestataires et sous-traitants. A défaut d'opposition expresse de votre part, nous pourrions vous adresser des courriers ou emails d'information en lien avec votre contrat sans caractère commercial. **Vos données personnelles recueillies et traitées dans le cadre de la gestion de votre contrat ne seront toutefois jamais utilisées à des fins de prospection commerciale.** La base juridique du traitement de vos données est l'exécution de votre contrat d'assurance ou le consentement concernant l'éventuel traitement de vos données de santé. La base juridique du traitement de vos données est l'exécution de votre contrat d'assurance. Ces données sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour la gestion de votre contrat et au-delà, à compter de la clôture du dossier, pendant la durée autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, de limitation du traitement, ainsi que du droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer pour motifs légitimes à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement. Il est précisé que l'exercice de certains de ces droits peut entraîner au cas par cas pour Gras Savoye, l'impossibilité de gérer votre contrat et donc les prestations liées à ce dernier. Vous pouvez exercer vos droits à tout moment, sous réserve de justifier de votre identité, et contacter le Délégué à la Protection des Données par courrier électronique à l'adresse informatique.libertes@grassavoie.com ou par voie postale à l'adresse suivante : Gras Savoye – Délégué à la Protection des Données - Immeuble Quai 33 - 33/34 quai de Dion Bouton -CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : CNIL – 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.